

PROTOCOLE DE GESTION DES RETARDS

Lycée polyvalent
Germaine TILLION
1 av du campus Jean
Durand
BP 51 301
11 493 Castelnaudary
Cedex

☎ : 04 68 94 53 00
☎ : 04 68 94 53 02

Affaire suivie par :
CPEs

Procédure pour tous les jours de la semaine en M1, première heure de la journée :

- **Retard inférieur à 5 minutes:** Le professeur accepte l'élève sans billet de la vie scolaire. L'enseignant doit impérativement saisir le retard sur pronote.
- **Retard de 5 à 20 minutes:** Prise en charge par la vie scolaire
 - Le motif est recevable: Billet validé par la vie scolaire pour retour en cours (le professeur modifie l'absence)
 - Le motif est non recevable: L'élève reste en étude jusqu'à l'heure de cours suivante.
- **Retard au delà de 20 minutes :** L'élève reste en étude avec comme motif d'absence « Retard » puis se présente au cours suivant.

Bloc d'atelier en M1:

- Jusqu'à 20 minutes de retard, si le motif est justifié. La vie scolaire accompagne alors l'élève à l'atelier.
- Au delà de 20 minutes, l'élève reste en étude. La vie scolaire accompagne l'élève à l'atelier l'heure suivante.

Les autres heures de la journée :

Aucune tolérance n'est acceptée. L'élève en retard doit impérativement se présenter en vie scolaire et suivre le protocole :

- Billet de retour validé pour retour en cours
- Consignation en étude jusqu'à l'heure suivante

NB : Les abus seront traités dans les meilleurs délais par la vie scolaire et les CPE selon chaque cas. (Convocation / alerte aux familles / retenue / avertissements ...)